

Compte-rendu du déjeuner avec Isabelle Thomas, Rapporteur sur le CFP post 2020

Le 21 novembre, les membres du Cercle des réseaux européens ont rencontré Isabelle Thomas, député européen, ancienne Vice-Présidente du S&D, et rapporteur sur le CFP post 2020. Notre invitée est notamment revenue sur les difficultés actuelles rencontrées dans les négociations relatives au budget 2019, sur l'évolution du CFP actuel, les défis à venir pour le CFP post 2020, ainsi que sur sa vision du renouvellement du Parlement européen.

Le Budget 2019

Les discussions entre le PE et le Conseil n'ont pas permis d'obtenir un accord sur le budget 2019. Le PE critique globalement un budget très faible et deux éléments bien précis.

La première difficulté réside dans le fait que le **fonds en faveur des réfugiés en Turquie** devrait être pris en charge par le budget de l'UE en 2019 alors qu'il devait initialement incomber aux Etats membres. Le PE était cependant prêt à accorder cette concession **si les fonds de recherche désengagés en 2015 et 2016 étaient réengagés en 2019 par le biais de la procédure de l'article 15.3 du Règlement financier**. Le Conseil s'est montré inflexible sur ce point, amenant au blocage du PE.

De son côté, la Commission doit présenter une nouvelle proposition le 30 novembre. Etant anxieuse du 12ème provisoire, il est fort probable que la Commission retire la procédure de l'article 15.3 de sa proposition.

Le **cas des programmes spatiaux** a été évoqué lors du déjeuner. Isabelle Thomas a rappelé que le PE a affirmé son **attachement au développement des activités spatiales européennes**. Cependant, **le budget 2019 proposé était trop élevé pour la France qui estime donc nécessaire de procéder à des coupes dans différents pans du CFP, dont les fonds alloués au spatial malgré l'importance qu'elle lui accorde**. Une demande officielle de coupe concernant le spatial du Conseil a été officiellement portée le vendredi 16 novembre pour le budget 2019.

Le cadre financier pluriannuel post 2020

Un constat alarmant

Le budget annuel ne représente en soit pas grand-chose car il n'est qu'une application du CFP. La négociation du CFP est donc un moment crucial.

Depuis 1990, le budget est en constante diminution comparé aux richesses produites au sein de l'UE. De même, les ressources propres représentaient **70% du budget de l'UE avant 1990**. **Après 1990, ce rapport s'est inversé** posant un problème majeur : les Etats membres privilégient leur budget national au budget européen, occasionnant de ce fait des négociations au rabais résultant sur une baisse continue du budget européen.

Malgré quelques programmes prioritaires (Horizon 2020, CEF, etc), **le budget du CFP actuel (2014-2020) est sous-dimensionné par rapport aux compétences de l'UE**, résultat de coupes permanentes. **Le CFP actuel avait débuté avec un déficit s'élevant à 24 milliards d'euros**, qui dû être résorbé les 2 premières années. Le montant du déficit prévu à la fin de l'actuel CFP est actuellement impossible à chiffrer.

La stratégie du PE

Ces différentes constatations ont nourri la stratégie du PE pour l'élaboration du prochain CFP, mais également pour le renforcement des ressources propres du budget de l'UE.

L'objectif du PE est d'influencer l'ensemble des institutions afin de construire un consensus rapide, solide et sérieux. Dans un premier temps, le PE a lié le rapport relatif au CFP à celui sur les ressources propres afin de forcer les institutions à aborder le débat sur ces deux questions de manière simultanée.

Le projet de la Commission est perçu par le PE comme **le plus petit dénominateur commun du Conseil** avec quelques erreurs volontaires dans les chiffres afin de cacher une forte baisse budgétaire.

Même si le PE doit, au regard des Traités, simplement approuver le budget, **cette compétence peut également devenir un veto pour l'institution qui peut le refuser.**

Afin d'asseoir sa légitimité et de forcer son accession à la table des négociations, **le PE a innové sur plusieurs points cette année :**

- L'institution a adopté deux rapports intermédiaires présentés comme des rapports législatifs avec de réels amendements à la proposition de la Commission
- Les deux rapports intermédiaires sont accompagnés de contributions budgétaires détaillées programme par programme pour la première fois dans l'histoire de l'UE

La position du PE

Concrètement, le PE appelle **au maintien des politiques historiques en termes de montants** (cohésion, PAC, FSE).

Le PE appelle également à **augmenter le budget des programmes phares de l'UE** : tripler le budget Erasmus, doubler le budget COSME, doubler le budget LIFE, et augmenter 1,5 fois le budget Horizon 2020.

Le PE propose également un **nouveau fonds à destination de l'adaptation au changement climatique** centré sur la transition du charbon. Le PE ne pouvant pas construire de programmes financiers, cela ne reste qu'une proposition qui devra être acceptée par le Conseil et la Commission.

Concernant les points transversaux, **le PE appelle à utiliser 30 % du CFP pour les enjeux climatiques, à vérifier à mi-parcours l'utilisation des fonds et leur affectation, mais également à utiliser un cadre référentiel de performance afin de pouvoir identifier les améliorations à engager à cette occasion.**

Le PE est également en faveur de la possibilité **de sanctionner un Etat membre ne respectant pas l'état de droit et les droits humains**. La proposition de la Commission est en ce sens habile mais semble être avant tout pensée pour faire des économies du fait d'un budget amoindri. Le PE a proposé, afin de renforcer cette conditionnalité et de ne pas léser les bénéficiaires, **que les Etats membres payent tout de même les engagements même si les fonds européens ne sont pas versés. Le PE semble également en faveur de faire accompagner cette décision par une amende que l'Etat membre visé devra payer.**

Calendrier pressenti

La meilleure solution pour les citoyens européens serait de parvenir à finaliser les négociations sur le CFP post 2020 avant les élections européennes. Si aucun accord n'est trouvé avant cette date, **les institutions ne trouveront aucun consensus avant début 2020 du fait du renouvellement institutionnel**. Or l'installation de la future Commission est pressentie comme pouvant être difficile et ne devrait être définitive qu'en décembre 2019 avec des auditions de Commissaires pressenties comme compliquées par beaucoup de députés européens.

Ainsi, le CFP post 2020 serait alors prêt en 2022 (discussions techniques incluses), soit deux en retard comme pour le CFP actuel.

La place du PE au sein du trilogue institutionnel vue par le prisme du CFP

Le PE est une institution qui n'est pas encore pleinement mûre. Du fait de son histoire, le PE a pris l'habitude d'être soumis aux autres institutions et craint de ce fait que ses initiatives n'aillent pas loin.

Cependant, le PE a eu une prise de conscience de l'impact qu'il peut avoir sur la négociation du CFP post 2020. Les députés européens ont également bénéficié du retour d'expérience de leurs prédécesseurs afin d'influencer davantage les discussions (chiffre, etc).

InvestEU

La ligne rouge posée par le PE a été entendue et respectée par Jyrki Katainen, Vice-Président en charge de l'investissement et de la compétitivité. Cette dernière reposait sur le fait de ne **pas ponctionner des fonds sur l'enveloppe budgétaire destinée aux subventions pour les transférer sur les instruments financiers et donc de garder la même proportion entre les deux outils.**

Cependant, la proposition de pouvoir transférer 5% du budget cohésion d'un Etat membre à l'enveloppe InvestEU **reste problématique pour le PE.**

Le PE est cependant **favorable à la décentralisation de la gestion d'InvestEU pour que les banques nationales ou régionales puissent bénéficier de davantage de prérogatives en la matière.** Cependant, la BEI compte continuer à se battre jusqu'à la fin des négociations pour conserver la gestion totale du fonds InvestEU.

Le renouvellement institutionnel vu par Isabelle Thomas

Les votes au sein du PE sont de plus en plus imprévisibles. Il n'y a **plus de vraie coalition claire S&D / PPE depuis le départ de Martin Schulz du poste de Président du PE.**

Par ailleurs, **il paraît probable que le PE soit divisé en 5 groupes politiques plus ou moins égaux en termes de proportion.** Les stratégies permettant d'atteindre la majorité se fera donc, comme on y assiste déjà aujourd'hui, **en fonction des sujets et non plus en fonction d'affinités politiques.**

Concernant le S&D, l'on assiste à un effondrement du pilier socio-démocrate à travers l'UE, dû au développement et à l'acceptation du libéralisme.

Le socialisme n'a pas su s'adapter à travers l'UE mais Isabelle Thomas estime que la gauche se reconstituera avec une idéologie différente, plus adaptée à l'époque d'aujourd'hui.
